



Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC-D) CRSH-CRSNG-IRSC 2023-2024

INTRODUCTION

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat ([BESC D](#)) est un programme fédéral de bourses octroyées par voie de concours à l'échelle du pays et par l'entremise des organismes subventionnaires : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ([CRSH](#)), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ([CRSNG](#)) et les Instituts de recherche en santé du Canada ([IRSC](#)).

Ces bourses appuient les étudiantes et étudiants de haut calibre qui mènent un programme de doctorat en sciences humaines. Elles leur permettent de se consacrer entièrement à leurs études de doctorat, de chercher les meilleures mentores ou les meilleurs mentors en recherche dans leurs domaines et de contribuer au milieu de la recherche canadienne durant la période de validité de leur bourse et après.

Les établissements peuvent recommander pour le concours de bourses de doctorat des candidates et candidats autochtones autodéclarés en sus du quota qui leur a été attribué.

VALEUR ET DURÉE

Bourses d'études supérieures du Canada (BESC-D) CRSH-CRSNG-IRSC:

- Valeur: 35 000 \$
- Durée: 36 mois

Bourses d'études supérieures du Canada (ES-D) CRSH :

- Valeur : 20 000 \$
- Durée: 12, 24, 36, 48 mois

Bourses d'études supérieures du Canada (ES-D) CRSNG :

- Valeur : 21 000 \$
- Durée: 36 mois

PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS

Dans le cadre du présent concours, l'Université de Québec à Montréal peut proposer **83** candidatures pour la bourse de doctorat CRSH, **12** pour la bourse de doctorat CRSNG, **7** pour la bourse de doctorat IRSC.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

1. Les directions de programmes auront accès aux candidatures au plus tard le **20 septembre 2023** via Office 365;



2. Le rôle de la direction de programme consiste à réunir le comité de sélection (SCAE ou autre), composé d'**au moins trois membres**, et ensuite, de dresser une liste des candidatures recommandées et non recommandées, selon les [critères de sélection](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC-D);
3. Les documents suivants doivent être envoyés par les directions de programme à bourses@uqam.ca (Bureau de l'aide financière et des bourses – BAFB) avec comme titre dans l'objet de votre courriel « **BESC D CRSH + nom de votre programme** » et ce, **au plus tard le 11 octobre 2023, 16 h** :
 - [Liste des candidatures recommandées et non recommandées](#) (Une liste par programme);
 - [Formulaire d'évaluation](#) (Un formulaire pour chaque candidature reçue). Veuillez noter qu'aucune candidature ne peut être recommandée ex aequo avec une autre.

L'évaluation du mérite doit se fonder uniquement sur les critères de sélection dans le **Tableau 1** ci-dessous. Chaque critère est pondéré, et les membres de comité doivent en tenir compte au moment d'attribuer une note globale à une demande.

Les demandes visant un projet de [recherche autochtone](#) devraient être examinées dans le contexte de la définition de la recherche autochtone et des [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web [Mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone](#).

Lors de l'évaluation des demandes, il est important de noter que, bien que l'on s'attende à ce que les membres des comités tiennent compte de l'année à laquelle est inscrite une personne candidate afin de l'évaluer de façon équitable, compte tenu de l'étape où elle est dans son programme d'études, il ne s'agit pas d'un critère d'évaluation en soi. De plus, veuillez noter que les éléments suivants **ne sont pas** des critères de sélection :

- l'emplacement, la taille et la réputation de l'université d'attache (c.-à-d. changement d'université ou lieu d'utilisation de la bourse à l'étranger);
- la réputation du superviseur;
- le sexe ou l'âge de la personne candidate;
- la pertinence sociale perçue du domaine de recherche;
- les bons résultats ou la faiblesse de certaines disciplines au concours;
- le montant de bourse auquel la personne candidate est admissible.

Les membres du comité de sélection sont tenus de suivre une formation sur les préjugés inconscients avant le processus de sélection. Les organismes subventionnaires fédéraux ont développé un [module](#) à cet effet.

Veuillez noter que tous les membres des comités qui évaluent le mérite des demandes sont assujettis à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs](#). Les accords signés devraient être conservés dans les dossiers de l'établissement.

DÉCLARATION DE SAN FRANCISCO SUR L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE (DORA)



En 2019, le CRSNG, le CRSH et les IRSC ainsi que d'autres organismes canadiens de financement de la recherche ont signé la [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#). Les organismes se sont engagés à assurer l'évaluation rigoureuse de l'excellence dans le financement de la recherche ainsi que la prise en compte et la valorisation d'un vaste éventail de résultats de la recherche dans le processus d'évaluation. Ils poursuivront leurs efforts afin de s'assurer que leurs stratégies, politiques et orientations sont conformes à la DORA.

L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION DANS LE SYSTÈME DE RECHERCHE

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada sont déterminés à appuyer l'excellence en recherche et la formation de la relève en recherche.

La création d'un milieu de la recherche équitable, diversifié et inclusif au Canada est essentielle à la conduite de travaux de recherche inédits, de qualité exceptionnelle et susceptibles de générer des retombées, qui permettent d'approfondir les connaissances et de résoudre des problèmes locaux, nationaux et mondiaux. [En savoir plus.](#)

COVID-19 : EXCEPTIONS ET ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES CONCOURS DES TROIS ORGANISMES POUR L'AUTOMNE 2023

Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les étudiantes et étudiants et les établissements, les trois organismes subventionnaires souhaitent attirer l'attention sur des aspects précis du processus de présentation et d'évaluation des demandes. Les points suivants décrivent sommairement les exceptions aux éléments que les administratrices et administrateurs et les membres de comités de sélection devront prendre en compte dans le cadre de l'évaluation des demandes.

Le personnel des organismes respecte ces consignes lorsqu'il évalue l'admissibilité des demandes. Les consignes seront également communiquées en vue de la formation des membres des comités de sélection internes qui examineront et noteront les demandes présentées dans le cadre des concours des trois organismes.

Résultats de cours

Outre la fermeture d'installations, la COVID-19 a entraîné des perturbations et des interruptions dans la recherche et les études et contraint les établissements à offrir des cours en ligne plutôt qu'en personne. Les étudiantes et étudiants de tous les niveaux ont dû s'ajuster à la nouvelle réalité, ce qui a eu divers effets sur les résultats individuels. Quelques étudiantes et étudiants n'ont pas été touchés, tandis que d'autres ont eu de la difficulté à travailler dans de nouvelles conditions.

Par ailleurs, la méthode de notation des cours pour les trimestres universitaires de 2020 et 2021 a varié d'un établissement à l'autre :

- réussite ou échec;



- cours crédité ou non crédité;
- réussite ou échec et notes;
- notes prises en compte dans le calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC);
- notes non prises en compte dans le calcul de la MPC;
- résultats scolaires calculés uniquement à la fin de la session d'été (août 2020) – ce qui donne aux étudiantes et étudiants davantage de temps pour satisfaire aux exigences des cours.

Pour les raisons susmentionnées, les organismes demandent aux établissements et aux membres des comités de sélection de prendre en compte l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les résultats obtenus lorsqu'ils évaluent les aspects suivants :

Dossier scolaire

- Dans le cadre de certains programmes, le dossier scolaire des candidates et candidats est pris en compte dans l'évaluation des demandes.
- Au moment d'examiner les résultats scolaires de 2020 et 2021, il pourrait falloir prendre en compte les circonstances particulières, tant en ce qui a trait à la méthode de notation qu'au niveau de la réussite.
- D'autres indicateurs figurant dans la demande pourront être utilisés dans l'évaluation, par exemple les résultats de sessions antérieures ou les bourses et prix – ces sous-critères sont énoncés dans les critères d'évaluation de chaque programme.

Exceptions aux règles d'admissibilité

- Les trois organismes reconnaissent que la pandémie a entraîné des retards exceptionnels pour quelques étudiantes et étudiants. Si les établissements ont des cas spéciaux ou exceptionnels qui pourraient justifier une exception à la fenêtre d'admissibilité du programme de BESC D ou des cas où l'admissibilité est incertaine, ils sont encouragés à communiquer avec l'organisme approprié pour confirmer l'admissibilité avant de soumettre la demande au concours national.
- Les trois organismes recommandent à tous les établissements de faire circuler un rappel à leurs étudiantes et étudiants, les encourageant à utiliser la section des circonstances particulières de leur demande pour expliquer leurs retards liés à la pandémie de COVID-19, en particulier si leur progrès fut affecté de manière disproportionnée par la pandémie.

Circonstances particulières

Comme il est indiqué dans la section Évaluation du document intitulé [Information sur le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise et instructions à l'intention des agentes et agents de liaison des bourses](#) et des guides de chaque organisme concernant les concours au niveau du doctorat, les membres des comités de sélection doivent prendre en compte toute circonstance particulière qui a eu une incidence sur le rendement ou la productivité de la candidate ou du candidat, par exemple les problèmes de santé, les responsabilités familiales, les congés parentaux, les traumatismes et les deuils, les déficiences,



des problèmes sociaux ou économiques ou d'autres circonstances pertinentes ayant entraîné des retards.

La candidate ou le candidat peut aussi invoquer la section sur les circonstances particulières* pour décrire l'incidence de la COVID-19 sur n'importe quel aspect de sa demande. Les membres des comités de sélection doivent prendre en compte toute circonstance particulière en lien avec la COVID-19 qui aurait pu retarder, modifier ou interrompre les études ou les travaux de recherche de la candidate ou du candidat ou encore nuire au rendement sur lequel repose l'évaluation de la demande de financement.

Tableau 1

Critères		Les indicateurs utilisés
Aptitudes et potentiel en matière de recherche	50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du projet de recherche • Questions et objectifs de recherche précis, ciblés et réalisables • Description claire de la méthodologie proposée • Importantes contributions prévues à la recherche • Formation pertinente, comme des études universitaires, une expérience vécue et de l'enseignement traditionnel • Expérience de recherche et réalisations liées à la phase d'étude, à l'expérience vécue et aux systèmes de connaissances du candidat • Qualité des contributions et mesure dans lesquelles elles font avancer le domaine de recherche (publications, brevets, rapports, affiches, résumés, monographies, présentations, réalisations artistiques, résultats en matière d'application des connaissances, produits communautaires, etc.) • Exercice d'un bon jugement et esprit critique • Démonstration d'une conduite responsable et éthique dans le cadre de la recherche, notamment recherche effectuée de façon judicieuse et honnête, analyses rigoureuses, engagement envers la sécurité et la diffusion des résultats de la recherche, et respect des normes professionnelles • Enthousiasme pour la recherche, originalité, initiative, autonomie, et participation et sensibilisation communautaires pertinentes • Capacité ou potentiel de communiquer clairement et logiquement, par écrit et oralement, des concepts théoriques, techniques ou scientifiques



<p>Expérience et réalisations pertinentes dans le milieu universitaire et au-delà de ce milieu</p>	<p>50 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses, distinctions et prix (montant, durée et prestige) • Dossier universitaire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relevés de notes ✓ Durée des études précédentes ✓ Exigences du programme et cours suivis ✓ Charge de cours ✓ Classement relatif au sein du programme (si cette information est connue) • Activités professionnelles, universitaires et parascolaires, ainsi que les collaborations avec les superviseurs, les collègues, les pairs, les étudiants et les membres de la communauté, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enseignement, mentorat, encadrement ou supervision ✓ Gestion de projets ✓ Participation à la promotion des sciences ou de la recherche ✓ Sensibilisation communautaire, bénévolat ou participation citoyenne ✓ Présidence de comités ou organisation de conférences et de réunions ✓ Participation dans les organismes, les associations, les sociétés ou les clubs des départements ou de l'établissement universitaire
---	-------------	---

CONFLIT D'INTÉRÊTS

La [Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#) s'applique au CRSH, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Si vous êtes en conflit d'intérêts avec une ou des candidatures, veuillez en aviser les membres de votre comité et vous retirer de l'évaluation. Les membres de votre comité classeront la ou les candidatures concernées sans votre évaluation.

ANNONCE DES RÉSULTATS DE LA PRÉSÉLECTION À L'UQAM

Les résultats de la présélection à l'UQAM seront annoncés **en novembre**.

Les directions de programmes doivent informer leurs candidats non recommandés que leurs candidatures n'ont pas été retenues.

Le bureau de l'aide financière et des bourses – BAFB informe, pour sa part, les candidats non admissibles, les candidats recommandés et ceux qui ne sont pas recommandés par le comité institutionnel de l'UQAM.